

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le TRENTE MARS à 20 heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **19**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 19
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain
CAZALS, HéliA CERVEAU, Laurence DALBIN, Christophe DEGOY,
Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle
HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine
MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Frédéric
MONTEILLET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

23/03/2026

Date d'affichage

26/03/2026

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/04/032 – Désignation d'un délégué auprès du Syndicat
Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de désigner le délégué suivant pour le représenter auprès du SIEDA :

Mme Isabelle HOCHART

1 allée des Rosiers 12 330 MARCILLAC-VALLON

Date de naissance : 31/01/1974

Email : isabelle.hochart@marcillacvallon.fr

Profession : responsable service action culturelle et animation de la MDA

- de désigner en qualité de délégué suppléant :

M. Fabien CABROLIER

379 rue des Belles Vues Malviès 12 330 MARCILLAC-VALLON

Date de naissance : 14/05/1977

Email : cabrolierfabien12@outlook.fr

Profession : ouvrier spécialisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes comme suit :

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Pour extrait conforme,

Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Accusé de réception en préfecture

012-211201389-20260330-202604_032-DE

Reçu le 02/04/2026